

Judith Krivine, présidente du SAF : « L'espoir plutôt que des lendemains qui pleurent... »

Tribune

Après les résultats des Européennes et l'annonce de la dissolution de l'Assemblée nationale par Emmanuel Macron, *l'Humanité* publie cette tribune de la présidente du Syndicat des avocats de France, Judith Krivine.

Le résultat de l'extrême droite aux élections européennes et la dissolution décidée par le président de la République nécessitent une réaction forte de tous les acteurs de la défense des droits et des libertés, dont le Syndicat des avocats de France (SAF) fait partie depuis sa création, il y a cinquante ans.

Le SAF lutte pour une justice démocratique, proche des citoyens, indépendante, juste et efficace, pour que les droits et libertés individuels et collectifs ne soient pas théoriques mais réels.

Ces dernières années, avec la répression sans limite à l'encontre de tous les opposants à la politique du gouvernement, des syndicalistes, des militant·es écologiques, avec la transformation sécuritaire du droit, les atteintes à la liberté d'expression, la destruction des conquits sociaux, que ce soit pour les travailleur·ses, les chômeur·ses, les retraité·es, les étudiant·es, les mal-logé·es, la discrimination systémique envers les étranger·es, les femmes et toutes les minorités, l'abandon de l'intérêt de l'enfant, la dégradation permanente des lieux de détention, les violations du droit international, etc., les combats que doit mener le SAF sont exponentiels et incessants.

La justice, contrainte par un pouvoir légiférant à coups de 49.3, dans une logique du profit à tout prix, subit de plein fouet un démantèlement budgétaire et structurel avec une déjudiciarisation de pans entiers du droit. Pourtant, le droit reste encore un outil de résistance, de défense, et de protection de celle et ceux que le système précarise.

L'arrivée au pouvoir de l'extrême droite, facilitée par les politiques menées par le gouvernement, risquerait de consacrer la fin de l'État de droit au profit d'un autoritarisme bâillonnant les droits et libertés.

Si les étranger·es tentant péniblement de vivre dignement sur le territoire en seraient les premières victimes évidentes, c'est l'ensemble du pacte social du pays qui est menacé. Priver de moyens, voire interdire l'action des organisations, associations et syndicats, priver les étranger·es démunis·es de l'accès au droit, attribuer l'essentiel du budget de la justice au développement du tout-carcéral, entravant ainsi l'exercice des droits par l'allongement des délais de traitement des dossiers, définir les politiques pénales pour museler encore plus l'opposition, s'attaquer à l'indépendance de la profession d'avocat et à ses conditions juridiques et économiques d'exercice... telles sont les perspectives qu'on nous annonce.

Porter la préférence nationale, c'est aussi renoncer à la protection du droit international et européen, comme celle de la Convention européenne des droits de l'homme et de sa Cour, qui rappelle régulièrement à la France son obligation de respecter les droits humains.

Résister aujourd'hui dans les urnes, c'est se permettre de continuer de lutter demain. L'unité populaire en construction est essentielle pour protéger la justice, mais c'est aussi l'espoir d'une démocratie et d'une égalité rétablies. Nous participons donc à cette démarche et pèserons autant que nous le pourrons pour que la justice, pilier de la démocratie, et le respect effectif de la devise de la France « Liberté, Égalité, Fraternité » fassent bien partie des thèmes de cette campagne législative express.